

Personnes migrantes en France

« La crise montre l'urgence de nos revendications »

La crise sanitaire souligne la précarité dans laquelle vivent les personnes migrantes sur le territoire français, qu'elles soient sans papiers, titulaires d'un titre provisoire de séjour, demandeuses d'asile, ou réfugiées. Entretien avec Vanessa Fourez, de la Fédération des associations de solidarités avec tous les immigrés, partenaire du CCFD-Terre Solidaire (Fasti) et Stéphane Boyer, président de l'Asti de Chalon-sur-Saône.



Évacuation d'un camp à Aubervilliers le 24 mars.

© Joël Saget/AFP

Faim et Développement ~ Comment l'épidémie du Covid-19 et le confinement ont-ils agi sur la situation des migrants ?

Vanessa Fourez ~ La gestion de l'épidémie par les autorités a fragilisé encore plus les personnes étrangères. Les inégalités de statut administratif ou d'accès aux droits sociaux ont eu des impacts concrets particulièrement préoccupants. Quand on n'a pas de titre de séjour, par exemple, on n'a pas accès à certains droits économiques et sociaux, et, dans le cas d'une épidémie, cela accentue encore la précarité des personnes.

Stéphane Boyer ~ Les personnes qui travaillaient dans le secteur informel avant le confinement ont perdu leur emploi, et n'ont pas eu le droit au chômage partiel, elles se sont donc retrouvées sans aucun revenu.

Le gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures pour protéger les migrants ?

S. Boyer : Le gouvernement a accordé une prolongation automatique de la validité des titres de séjour (1), mais les

détenteurs de titres de séjour de moins d'un an – ce qui est le cas de 74 % d'entre eux selon le dernier rapport de la Cour des comptes – ont vu leur précarité s'accroître. Nous avons par exemple le cas d'une femme avec un titre de séjour de six mois qui a perdu son travail, car l'employeur n'a pas pris en compte le papier de prolongation délivré par la préfecture. Elle s'était pourtant levée tous les jours, pendant le confinement, à 4 heures du matin, pour aller travailler à l'abattoir ! La voilà sans travail et sans ressources.

V. Fourez : Concernant les campements et les personnes à la rue, il y a eu des mises à l'abri. Mais elles ne concernent pas tout le monde, et elles ont été faites dans des lieux collectifs, comme des gymnases, où le respect des normes sanitaires est impossible. Globalement, les mesures de protection ont été insuffisantes. Nous nous attendions à ce que le gouvernement ferme les centres de rétention administrative (CRA) après la mise en place du confinement et la fermeture des frontières, puisque aucune expulsion ne pouvait plus avoir lieu. Certains l'ont été, comme celui de Perpignan. Quelques personnes ont été

libérées dans d'autres CRA sur décision du juge des libertés et de la détention. Mais beaucoup de centres – 9 sur 24 – sont restés ouverts. Il y a eu des contaminations avérées comme au CRA de Vincennes, des révoltes comme au Mesnil-Amelot. Des associations nationales et locales, dont la Fasti, se sont fortement mobilisées pour leur fermeture. Tout au long de la crise, les associations ont été témoins de la promiscuité, par exemple cinq personnes dans une même cellule au CRA de Oissel en Seine-Maritime. Ni les personnes retenues ni le personnel n'ont bénéficié de matériel sanitaire pour se protéger et pour l'hygiène des locaux. L'absence des associations, empêchées de se déplacer, a fortement limité l'accompagnement juridique.

Que préconisez-vous ?

V. Fourez : Une bonne gestion d'une crise sanitaire consisterait à donner les mêmes droits à tout le monde, pour permettre à chacun de se protéger correctement face au virus. Nous demandons une régularisation pérenne, inconditionnelle et immédiate. Elle était nécessaire avant, elle l'est encore davantage.

S. Boyer : Les parlementaires ont voté l'an dernier une réforme de l'accès aux soins pour les demandeurs d'asile, avec l'instauration d'une carence de trois mois avant de pouvoir bénéficier de la CSS (ancienne couverture maladie universelle). C'est une aberration financière et sanitaire ! Les personnes malades ne pouvant avoir accès à un médecin vont aux urgences et ajoutent à leur congestion. C'est particulièrement grave en période d'épidémie !

V. Fourez, S. Boyer : Dans ses allocutions télévisées, le président de la République a parlé d'humanité. Nous voulons voir une concrétisation sur le terrain. Elle n'existe pas pour l'instant.

Depuis 2017 et l'élection d'Emmanuel Macron, il n'y a plus aucun dialogue possible avec les préfetures. En Saône-et-Loire, quand nous intervenons pour la régularisation de familles sans titre de séjour qui sont là depuis plusieurs années, le préfet vérifie les notes des enfants à l'école et les utilise comme critère ! Il y a eu un durcissement incroyable. Il faut retrouver du dialogue et de l'humanité.

Propos recueillis par Gwenaëlle Lenoir

(1) Les titres de séjour expirant entre le 16 mars et le 15 mai 2020 ont été, selon un décret du 22 avril 2020, prolongés automatiquement de six mois.

Les foyers, les travailleurs et le virus

Tout à coup, ils sont devenus un peu plus visibles, les journalistes ont même parlé des résidents des quelque 700 foyers de travailleurs migrants en France. Mais pas forcément pour de bonnes raisons. « Vivre et mourir dans un foyer de travailleurs migrants », c'est le titre d'un communiqué des délégués du foyer Romain-Rolland de Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, publié le 23 avril. Il décrit la promiscuité, l'impossible confinement, les contaminations, les morts – au moins cinq dans ce foyer à la date du communiqué.

« Les foyers aujourd'hui, c'est une concentration de gens sans droits ou presque, dans des conditions matérielles très difficiles, avec une maladie qui a frappé et peut frapper encore », confirme Michael Hoare, président du Copaf (Collectif pour l'avenir des foyers). L'association, partenaire du CCFD-Terre Solidaire, soutient les résidents dans leurs différentes luttes. Autant dire que, dans son champ d'action, la région parisienne, qui concentre 250 foyers, est au fait de la situation en ces temps de pandémie. Et elle est mauvaise. Dans les « tours foyers » de 11, 12 ou 13 étages, construits dans les années 1970, les chambres font 7 à 9 mètres carrés, les cuisines et les sanitaires sont collectifs. Ils hébergent à la fois des « chibanis », travailleurs immigrés retraités, et des personnes encore en activité. Les foyers sont souvent surpeuplés, avec des occupants logés par leurs proches ou leurs amis. Le tout avec des ascenseurs en panne, des installations sanitaires dégradées. Autant dire que le confinement y est impossible. Et la crise sociale a déjà commencé. « Avec le DAL [Droit au Logement, ndlr], nous demandons un moratoire ou une baisse des loyers et des redevances, car tous ceux qui travaillent en intérim qui n'ont pas eu leur contrat renouvelé, tous ceux qui sont dans la restauration ou le bâtiment, ont perdu leurs revenus. Surtout ceux qui ne sont pas déclarés », constate Michael Hoare.

Les résidents, qui déboursent chaque mois 300 à 400 euros pour leur chambrette et les prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments, exigent aussi une baisse des charges. « Les prestations n'ont pas été assurées pendant plusieurs semaines, le gestionnaire ayant retiré tout ou partie de son personnel », poursuit-il. Ça ne règlera pas le problème de fond : « Quand les gens sont payés au SMIC ou moins, ils sont preneurs d'un logement à 300 ou 400 euros, mais cela ne se trouve pas dans les grands centres urbains qui sont les bassins d'emploi. Il faut donc un changement politique et un effort massif de construction de logements sociaux et très sociaux. »

« Les foyers sont surpeuplés. Autant dire que le confinement y est impossible. »

Gwenaëlle Lenoir

POUR LA RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS

La crise sanitaire l'a mis en lumière : l'absence de titre de séjour prive les personnes d'accès aux droits fondamentaux, comme celui de la santé.

Dans une France confinée, tribunes, communiqués de presse, et lettres ouvertes pour demander la régularisation des personnes sans papier se sont multipliés. Aujourd'hui, ces initiatives convergent vers une campagne collective inédite, portée à la fois par des associations, parlementaires, élus locaux, collectifs informels et syndicats.

Cette campagne va se décliner de multiples façons : rassemblements ou manifestations, outils pédagogiques, banderoles aux balcons, animation sur les réseaux sociaux.

Nina Marx, chargée de mission migration